

Conditions générales de vente et de fourniture de la société Altaterra Kft. („Altaterra”)

1. – Base du contrat

Toute estimation et offre, confirmation de commande ainsi que le contrat de vente et de fourniture sont régis par ces conditions de vente et de fourniture sauf indication contraire sous forme d'un contrat commercial écrit (si celui-ci a été conclu) ou dans la confirmation de commande établie par la société Altaterra. Chaque commande est régie par la loi hongroise, sous réserve d'un contrat commercial écrit (si celui-ci a été conclu), la confirmation de commande par la société Altaterra ainsi que ces conditions de vente et de fourniture. En cas de toute divergence, les contrats de vente et de fourniture sont régis par les dispositions conclues dans la confirmation de commande émise par la société Altaterra, dans le contrat commercial écrit (si celui-ci a été conclu), dans ces conditions de vente et de fourniture et dans la législation hongroise tout en respectant l'ordre précité.

2. – Conclusions des contrats

La société Altaterra peut délivrer les confirmations de commande. Le client est tenu de vérifier scrupuleusement la confirmation de commande. En cas d'erreurs dans la confirmation de commande le client est tenu d'en informer la société Altaterra dès la réception de la confirmation de commande. Après la réception d'une notification justifiée sur les erreurs, la société Altaterra est tenu de délivrer une nouvelle confirmation de commande. Le contrat de vente et de fourniture est conclu par la délivrance par la société Altaterra de la confirmation de commande ou par la fourniture des marchandises par la société Altaterra. La société Altaterra décline toute sa responsabilité pour toute erreur dans la confirmation de commande dont pour les erreurs concernant la désignation/référence, le type, les dimensions, les couleurs ou autres si le client n'en a pas informé conformément aux dispositions susmentionnées.

La société Altaterra décline sa responsabilité pour les hypothèses du client concernant l'utilisation des marchandises, pour leurs caractéristiques, qualités ou fonctions particulières, si cela n'a pas été explicitement définie dans ces conditions de vente et de fourniture ou bien si la société Altaterra ne l'indique pas dans la confirmation de commande.

3. – Conditions et délai de livraison

La livraison est réputée comme réalisée au moment de fourniture des marchandises à l'adresse du client, sauf accord contraire par écrit.

Le délai de livraison sera indiqué dans la confirmation de commande. Les délais de livraison ne seront qu'indicatifs et non impératifs pour la société Altaterra, sauf indication explicite contraire dans la confirmation de commande par écrit. La société Altaterra se réserve le droit aux livraisons partielles.

4. – Prix, conditions de paiement et garanties

Les parties fixeront tous les prix des marchandises payables par le client.

Tous les paiements doivent être faits au moment de la livraison de commande sauf accord contraire par écrit. En cas de retard dans les paiements, la société Altaterra est autorisée de calculer au moment voulu des intérêts de retard du montant fixé par la société Altaterra, qui à présent sont à la hauteur de 2,0% par mois de la somme due, et jusqu'au remboursement complet de la somme due.

5. – Responsabilité pour le retard/ la livraison retardée

Si la société Altaterra ne tient pas la date de livraison et le retard entraîne d'importants inconvénients pour le client, ce dernier a le droit d'envoyer à la société Altaterra une demande écrite de livraison en fixant un

nouveau délai qui ne peut jamais être plus court que cinq (5) jours de la date de réception de la demande du client par la société Altaterra. Le nouveau délai doit être raisonnable et fixé compte tenu du retard existant et sa raison. Si la société Altaterra ne prend pas de démarches nécessaires pour effectuer la livraison dans ce nouveau délai, le client a le droit d'annuler la commande. En cas d'annulation de la commande la responsabilité de la société Altaterra est limitée à la somme égale au prix défini sur la confirmation de commande pour la marchandise non livrée en raison de ce retard ou à une partie de cette somme.

Cette limitation n'aura pas d'application lorsque le client a subi des pertes à cause d'une faute intentionnelle ou d'une grave négligence de la société Altaterra.

6. – Responsabilité pour les vices

La responsabilité de la société Altaterra pour les défauts de fabrication ou les matériaux défectueux s'éteint après deux (2) ans de la date de réalisation par la société Altaterra de la livraison au client, sauf disposition contraire de la législation hongroise en vigueur.

Le client est tenu de contrôler les marchandises livrées dès leur réception et envoyer immédiatement toutes les réclamations par écrit à l'adresse de l'établissement de la société Altaterra à Fertöd (Hongrie) avant de procéder au traitement des marchandises livrées. Le client est responsable pour tous les préjudices résultants du non-respect des dispositions susmentionnées.

La société Altaterra décline toute sa responsabilité pour les vices ou dommages résultant (1) de l'intervention du client, (2) d'une mauvaise instillation, (3) de l'installation dans un endroit hors la zone recommandée pour l'installation, (4) de l'absence ou d'un mauvais entretien, (5) d'une mauvaise conservation ou manutention, (6) d'un traitement/adaptation, d'une installation ou d'une mauvaise exploitation par le client, (7) de l'influence des conditions météorologiques ou des rayons de soleil, des pluies acides, des éclaboussures salées, de l'humidité ou d'autres facteurs corrosifs ou modifiant la structure du matériau.

La société Altaterra décline sa responsabilité pour (1) de petites modifications introduits par le client p.ex. utilisation des voilages et rideaux ou stores horizontaux (véniens) et des joints pour vitres, (2) condensation, (3) noeuds dans les panneaux de bois, (4) diminution inévitable et/ou prévisible de la performance du produit, y compris modification de sa valeur/ caractéristiques/ spécification technique ainsi que sa générale tolérance de performance; et (4) changements naturels dans les matériaux utilisés.

En cas de considération de la réclamation comme fondée dans la période de responsabilité, la responsabilité de la société Altaterra est limitée à la livraison gratuite d'un nouveau produit (équivalent) ou un composant. La société Altaterra a le droit d'éliminer le défaut si à son avis une telle démarche est possible à réaliser. La société Altaterra ne supporte pas des frais de démontage de l'ancien produit/composant, de la transformation et de l'installation d'un nouveau produit/composant ni de frais similaires. Sauf les cas définis dans ces conditions, la société Altaterra n'est responsable pour pertes, frais ou dépenses quelconques supportées directement ou indirectement par le client et ne sera pas obligée à lui verser des dommages-intérêts ni une compensation.

Les droits du client sont limités à ceux qui sont définis dans ces conditions; le client ne peut pas présenter les réclamations liées aux vices des marchandises livrées par la société Altaterra sur une autre base.

Les dispositions susmentionnées ne concernent pas la situation où les pertes du côté client sont une conséquence des vices résultant d'une faute intentionnelle ou une grave négligence de la société Altaterra.

7. – Responsabilité pour les produits

Si les vices des produits de la société Altaterra causent des blessures ou dommages sur les biens du client, la société Altaterra est responsable conformément aux règles générales du droit hongrois dont à la loi sur la responsabilité pour le produit qui est en vigueur.

En cas de détérioration de la propriété commerciale, la responsabilité d'indemnisation de la société Altaterra sera limitée à la somme correspondante au prix fixé sur la facture pour le produit défectueux de la société Altaterra.

Dans toute la mesure du possible à la lumière de la loi, le client accepte et est d'accord que la société Altaterra décline toute sa responsabilité quant aux produits qui ne résulte pas de dispositions légales et qui n'est pas fondée sur la jurisprudence.

8. – Limitations générales de responsabilité

La société Altaterra décline toute sa responsabilité quant aux pertes accidentelles ou consécutives, dont sans limitation pour la perte des bénéfices, des activités, des revenus, du goodwill ou des économies ou bénéfices prévisionnels ou bien quant aux dommages ou pénalités spécifiques, préventives, contractuelles ou consécutives nonobstant leur nature ou bien quant aux pertes financières résultant ou liées à une commande ou à un contrat de fourniture quelconque.

La société Altaterra décline toute sa responsabilité quant aux pertes subis à cause des vices, des retards ou autres dommages résultant des circonstances échappant au contrôle de la société Altaterra dont: guerres, actes de terrorisme et de vandalisme, incendie, boycott, limitations dans l'exportation ou l'importation, troubles civiques ou politiques, grève, lock-out, pénurie de main-d'œuvre ou de livraison, catastrophes naturelles majeures, etc.

9. – Conservation du droit de propriété

Nonobstant du transfert du risque lié à la marchandise au client, le titre de propriété appartient à la société Altaterra jusqu'à la réception par la société Altaterra du paiement intégral (a) de tous les montants dus à la société Altaterra pour les produits faisant objet du contrat et (b) de tous autres montants qui peuvent devenir dus à la société Altaterra au titre d'un autre contrat quelconque ou d'autres raisons.

Si le client n'effectue aucun paiement pour le compte de la société Altaterra dans le délai fixé ou lorsque la société Altaterra a le droit de résilier le contrat, elle aura le droit, sans préjudice pour toutes autres mesures correctives, d'entrer sans prévenir aux locaux où les produits sont stockés et les reprendre ou les vendre et/ou demander au client de ne pas les vendre ou transférer avant qu'il ne paie pas leur prix intégral.

Le client n'est pas autorisé de mettre en gage ou de grever les produits de la société Altaterra et a défaut toutes les dettes du client à l'égard de la société Altaterra deviennent immédiatement dues (sans préjudices à d'autres droits ou mesures correctives de la société Altaterra).

10. – Marques déposées

Le client obtient le droit de mettre sur le marché et commercialiser les Produits sous la marque déposée et les marques utilisées par la société Altaterra pour des produits achetées (« Marques déposées »). Le client s'engage à utiliser les Marques déposées et les marques d'une façon loyal et conforme aux directives actuelles émises par la société Altaterra. Les Marques déposées sont exclusivement réservées au

marquage des produits originaux de la société Altaterra. Toute autre utilisation des Marques déposées et des marques est interdite.

Tous les matériaux de publicité du client concernant les Produits doivent contenir l'information sur le produit suivante: « Le nom Altaterra et le logo Altaterra sont les marques déposées de la société VKR Holding A/S (n° CVR 30830415), Danemark ». Toutes les autres Marques déposées de la société Altaterra utilisées dans les matériaux de publicité du client doivent respecter cette directive concernant la Marque déposée.

Toutes les déclarations concernant les Marques déposées que le client envisage d'utiliser doivent au préalable être transmises à la société Altaterra pour validation.

Le client ne va pas:

- introduire aucune modification aux Produits ou à leur emballage;
- modifier, effacer ou enlever d'une façon quelconque les références aux Marques déposées de la société Altaterra ou d'une autre appellation jointe aux Produits ou à leur emballage.
- utiliser aux produits tout autre marque que les Marques déposées et les marques sans le consentement préalable écrit de la société Altaterra;
- utiliser les marques ou les noms commerciales qui ressemblent aux marques commerciales de la société Altaterra et qui risquent d'induire en erreur;
- demander l'enregistrement d'une ou de plusieurs Marques déposées ou marques utilisées par la société Altaterra.
- demander d'enregistrer dans les réseaux sociaux des profils qui contiennent la Marque déposée ou une marque utilisée par la société Altaterra.

Aucune disposition de ces conditions ne donne pas au client le titre de propriété ni d'autres droits aux Marques déposées ni aux valeurs de la société qui sont liées avec, sauf le droit d'utiliser ces Marques déposées conformément à ces conditions.

Pour éviter toute confusion, il est convenu que le client ne peut établir aucun droit enregistré aux Marques déposées. Cette interdiction porte entre autres à:

- l'enregistrement d'une marque commerciale contenant les Marques déposées;
- l'enregistrement des noms contenant les Marques déposées;
- l'enregistrement des noms des sites internet contenant les Marques déposées; et
- l'enregistrement en tant qu'un mot clef ou un slogan de publicité dans les navigateurs d'internet.

11. – Droit applicable et compétence territoriale de la juridiction

Toutes les commandes et contrats de fourniture sont régis et seront interprétés conformément au droit hongrois sans tenir compte des règles de conflit de lois. Par les présentes, les parties se mettent d'accord de manière inconditionnelle et irrévocable pour rendre la juridiction hongroise la seule compétente pour régler toutes les affaires, procès et procédures liés aux commandes ou au contrat de fourniture ou à d'autres questions liées avec.

Indépendamment de ce qui précède, pour faire respecter le maintien du droit de propriété défini au §9 la société Altaterra a le droit de s'adresser à une juridiction compétente dans le ressort judiciaire du lieu de livraison avec la demande de transmettre à la société Altaterra des marchandises livrées conformément à la législation applicable.